

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

Pôle Ressources

**DÉCISION 2023 – 198 – MARCHÉ N°2023V010 : TRAVAUX DE
RENOVATION DE LA TOITURE DE L'AUDITORIUM « SALLE DES TROIS
MATS » - LES ATLANTES – 2 LOTS**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu la consultation n°2023V010 relative aux travaux de rénovation de la toiture de l'auditorium « Salle des Trois Mâts » - les Atlantes dont l'avis d'appel public à la concurrence et le dossier de consultation des entreprises ont été publiés le 3 février 2023,

Vu l'avis de la commission marché du 14 mars 2023,

DÉCIDE

Article 1 : De signer les marchés n°2023V01001 et 2023V01002 portant sur les travaux de rénovation de la toiture de l'auditorium « Salle des Trois Mâts » - les Atlantes avec les entreprises :

Lot 1 : Etanchéité – SOPREMA – 6 Rue Jules Verne – 85150 LES ACHARDS pour un montant de 147 176,30€ HT

Lot 2 : Réparations de bétons – ITS – 14 impasse Philippe Gozola – 85000 LA ROCHE SUR YON pour un montant de 37 000,00€ HT

Le montant total des travaux étant de 184 176,30€ HT soit 221 011,56€ TTC.

Article 2 : De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne,

Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint